

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire de Bouloc.

Présents : S. TERRANCLE - J.P. ROUANET - R. PEROTIN – A. BRAUD - G. ESTAMPE – S. LANES – B. CEZERAC - F. MAZET - F. BENARROUS - F. COTTE - P. BAQUE - A. CAZAJOU - C. LEMAZURIER – K. IMPICCICHE - R. BERINGUIER - I. BARROSO - T. MARTY

Absents excusés : M. RUBIO-VICENTE - J. LOO – L. GRATACOS - Ch. CARLES-TEIG - M. CAMPAGNE - M.H. CHEVALIER - J.J. FERRA - S. BOYE - A. M. FERNEKESS

Absent : P. GARLAND

Procuration de S. BOYE à S. LANES
Procuration de J.J. FERRA à G. ESTAMPE
Procuration de L. GRATACOS à B. CEZERAC
Procuration de M.H. CHEVALIER à F. BENARROUS
Procuration de M. RUBIO-VICENTE à C. LEMAZURIER
Procuration de J. LOO à J.P. ROUANET
Procuration de Ch. CARLES-TEIG à A. BRAUD
Procuration de A.M. FERNEKESS à R. BERINGUIER

Secrétaire de séance : Mme Sabrina LANES a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Mars 2025,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Information sur les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

COMMISSION « ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE » :

- Bilan du service social pour l'année 2024.

COMMISSION FINANCES :

- Approbation des Comptes Financiers Uniques : Commune, Caisse des Ecoles [Délibérations],
- Affectation des Résultats : Commune [Délibération],
- Affectation des résultats : Caisse des Ecoles [Délibération],
- Vote des taux d'imposition [Délibération],
- Vote du Budget Primitif de la Commune [Délibération],
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'application de la M57 [Délibération].

La séance est ouverte à 20 h 35.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Monsieur TERRANCLE demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2025 est approuvé.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (ART. L.2122-22 CGCT)

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Référence	Objet	Attributaire	Montant
N°2025-02	Marché de travaux – Construction complexe culturel – Avenant n°1 au lot n°1 (VRD)	SAS DELAMPLE	- Lot 01 (VRD) : terrassement et empierrement, pour un montant de 15.097,63 € T.T.C., - Lot 01 (VRD) : bassin enterré sous parvis pour la rétention des eaux pluviales, pour un montant de 21.147,34 € T.T.C. TOTAL : 36.244,97 € T.T.C.
N°2025-03	Marché de travaux – Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection – Avenant en plus-value pour prestations supplémentaires et prolongation du délai contractuel	Société INFRACOM	INEO 4.032,11 € T.T.C..

SERVICE SOCIAL : BILAN 2024 DU SERVICE COMMUNAL

Rapporteur : Béatrice CEZERAC

1/ Accompagnements individuels :

En 2023, 108 personnes ont bénéficié du service du CCAS (110 en 2023), soit un total de 239 entretiens (231 en 2023).

2/ Service d'aide sociale – Aides financières : 900,00 € ont été alloués au titre des aides financières en 2024, soit près de 18 % du budget primitif ;

3/ Vacances Séniors : le C.C.A.S. a passé une convention avec l'A.N.C.V. afin de proposer aux séniors des séjours au moindre coût et c'est dans ce cadre que 48 personnes (dont 19 Boulocains) sont parties en mai 2024 à Saint-Jean de Monts ; le coût du séjour pour une personne non imposable s'est élevé à 267 € (461 € pour une personne imposable) ; les frais de transport en bus ont représenté 100 € par personne avec une prise en charge par le CCAS de 75% pour les personnes non imposables résidant à Bouloc et 50% pour les personnes imposables résidant à Bouloc ;

4/ Logements sociaux : la commune compte à ce jour 196 logements sociaux ; le service a traité en 2024, 50 demandes de logements sociaux ; 60 demandes de logement sont en attente au 31/12/24 ;

5/ Domiciliations : le CCAS compte en 2024, 13 domiciliations ;

6/ repas et colis aux aînés : le CCAS a donné à nouveau l'opportunité aux aînés de choisir entre le coffret gourmand et le repas ; 250 coffrets ont été commandés et on a dénombré 81 participants au repas ; le coût pour le CCAS s'est élevé à 5572 € pour les coffrets et 3003 € pour les repas et l'animation ;

7/ Chèques-loisirs : depuis septembre 2022, les chèques-loisirs sont automatiquement déduits sur les factures en fonction du quotient familial des familles ; sur un an, ils ont représenté un montant de 1462,00 € (57 familles aidées dont 79 enfants) ;

8/ Permis de louer : le permis de louer (déclaration de mise en location) est effective depuis septembre 2022. C'est une déclaration obligatoire pour le propriétaire bailleur qui souhaite louer son logement ; cette déclaration doit être déposée au CCAS avec le DPE avant la mise en location. 19 dossiers ont été déposés en 2024 ;

9/ Jardins solidaires : les jardins solidaires de la rue de la Pégou appartenant au CCAS comptent 16 parcelles (8 de 50 m² et 8 de 25 m²) ; 6 parcelles ont été occupées en 2024 ;

10/ Suivi des personnes vulnérables : le plan canicule a été étoffé en 2020 d'une liste regroupant les personnes vulnérables, utilisée pour les plans canicule, grand froid et covid ; en 2024, seul le plan canicule a été activé du 28 juillet au 1^{er} août ;

11/ CBE du Net du Tarn : en 2024, le CCAS a renouvelé son adhésion au CBE du Net ; toutes les semaines sont transférées au CCAS des offres d'emploi du territoire CCF/ Val'Aïgo ; par ailleurs, le CBE a proposé durant l'année 10 ateliers pour les séniors (18 en 2023) ;

12/ Conseillère numérique CCF : en 2024, Laurie SELVE a réalisé 74 accompagnements pendant ses permanences de la mairie de Bouloc : 27 accompagnements ponctuels, 44 accompagnements suivis et 3 lors d'ateliers collectifs ;

13/ Projet alimentation – Trèfle à 4 Feuilles : depuis 2021, le Trèfle à 4 Feuilles et la Maison Des Solidarités ont voulu mobiliser les bénéficiaires du Trèfle pour créer un lien avec

l'alimentation. Un atelier cuisine se déroule un lundi par mois à la salle de l'Oustalet que la mairie et le CCAS mettent à disposition avec le matériel nécessaire pour mener à bien ce projet. Cet atelier compte une dizaine de participants dont 4 Boulocains et 3 travailleurs sociaux (MDS et/ou CCAS) ;

14/ « Bouloc entre nos mains » : dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage, la CCAS, en partenariat avec le CAJ a organisé une journée de nettoyage de la commune appelée « Bouloc entre nos mains » afin de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et au tri sélectif ; les partenaires étaient le Clos des Cocottes, la boîte à utiles la CCF pôle environnement, le CAJ, la bibliothèque, le CCAS, le Centre de Loisirs, DECOSET et le Trèfle à 4 Feuilles.

N°25/03/01 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

- **Commune** :

- Section d'investissement

- Dépenses

Opérations 2024 1.968.314,23 €

- Recettes

Résultat reporté 1.635.794,34 €

Opérations 2024 1.498.040,62 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 1.165.520,73 €

- Reste à réaliser

Dépenses 4.349.270,26 €

Recettes 1.015.284,32 €

Solde final déficitaire : 2.168.465,21 €

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4.343.344,58 €

- Recettes :

Résultat reporté 883.023,57 €

Opérations 2024 5.175.866,08 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 1.715.545,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le compte financier unique 2024 de la commune

N°25/03/02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Audrey BRAUD

<u>Section d'investissement</u>	0 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	
<u>Dépenses</u>	0 €
<u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	2.774,91 €
Recettes 2024	0 €
TOTAL	2.774,91 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 2.774,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif 2024 de la Caisse des Ecoles.

N°25/03/03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Audrey BRAUD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 pour le budget de la Caisse des Ecoles par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°25/03/04 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.715.545,07 €, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents (1 abstention : I. BARROSO),

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 1.715.545,07 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 0 €.

N°25/03/05 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Audrey BRAUD

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2.774,91 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 0 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 2.774,91 €.

N°25/03/06 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame BRAUD, après avoir présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire ainsi que le projet de budget 2025, propose à l'assemblée délibérante, de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024.

	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	42,13 %	42,13%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	70,93%	70,93%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	20,32%	20,32%

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents (1 abstention : I. BARROSO), la proposition présentée.

N°25/03/07 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la commune :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses 5.017.000,00 Euros

Recettes 5.017.000,00 Euros

- **Section d'investissement :**

Dépenses 6.134.571,00 Euros

Recettes 6.134.571,00 Euros

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents (1 abstention : I. BARROSO), la proposition présentée.

VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Audrey BRAUD

DETAIL DES VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

NOM DES ASSOCIATIONS	Subvention 2024	Subvention votée 2025	Elus ne prenant pas part au vote
ACCA (chasse)	800	800	
APOIRC - Salon Musical	500	500	
Atelier des petits points	270	270	
BAG (gymnastique)	2000	2000	
BASKET CLUB (VBB)	3630	3630	
BOULOC SPORTING FUTSAL	500	0	
CDCV	200	0	
COF (comité des fêtes)	7000	7000	
CLUB JOIE DE VIVRE	1000	1000	A-M. FERNEKESS
PHILATHELIQUE (CLUB)	400	400	
COCHONNET BOULOCAIN	610	610	P. BAQUE

DAUPHINS DU FRONTONNAIS	160	160	
DETENTE ET LOISIRS	640	640	
FNACA	300	300	
JUDO JU JITSU	950	950	
KARATE	900	950	
LA FRATERNELLE	850	850	C. LEMAZURIER – K. IMPICCICHE
PAUSE LECTURE	350	350	
FCPE (parents d'élèves)	330	330	
RAND'OC (randonnée)	400	400	
TENNIS CLUB BOULOC	1540	1540	
TOURNESOL (commerçants)	200	200	
USBSSC Foot	2420	2420	
LES BOTTES DE BOULOC	220	0	
LES MARCHEURS DE BOULOC	220	220	
LES PORTE-DRAPEAUX	0	200	
TOTAL	26.390	25.920	

L'ensemble des élus prenant part au vote se prononcent favorablement sur les subventions proposées.

N°25/03/08 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD rappelle au Conseil Municipal que la commune applique la nomenclature M57 depuis le 1^{er} Janvier 2024.

Cette nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Maire devra rendre compte de ces mouvements de crédits, au Conseil Municipal, lors de la séance suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre

à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

N°25/03/09 : TRANSMISSION DES DELIBERATIONS BUDGETAIRES DU CCAS VIA L'EMETTEUR PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD rappelle que, lors de sa séance du 3 Juillet 2023, le conseil d'administration du CCAS a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de transmettre les délibérations budgétaires du CCAS, à la Préfecture de la Haute Garonne, de manière dématérialisée, il conviendra, uniquement cette année, d'utiliser l'émetteur principal de la Commune de rattachement, le CCAS ne disposant pas de son propre émetteur.

Il sera cependant nécessaire, au cours de l'année 2025, d'entamer les démarches d'adhésion à l'application « ACTES » afin de pouvoir télétransmettre le CFU 2025 du CCAS par le biais de son propre émetteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter que les délibérations budgétaires du CCAS soient transmises via l'émetteur principal de la commune.

La séance est levée à 21 h 35.

Le secrétaire,

Sabrina LANES

Le Maire,

Serge TERRANCLE